



106, rue Saint-Jean-Baptiste
Saint-Guillemme (Québec) J0C 1L0

Téléphone : 819 396-2403
Télécopieur : 819 396-0184
Courriel : info@saintguillemme.ca

Municipalité de Saint-Guillemme

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉSOLUTION**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Guillemme, tenue au 106, rue Saint-Jean-Baptiste à Saint-Guillemme le **lundi le 4 juillet 2022 à 19 h 30**, sous la présidence de Monsieur Robert Julien, maire.

Sont aussi présents les conseillers suivants :

Mme Francine Julien, M. Christian Lemay, M. Mathieu Labrecque,
M. Jocelyn Chamberland, Mme Dominique Laforce et M. Luc Chappelaine.

Résolution 169-07-2022

Adoption du règlement d'emprunt numéro 259-2022 décrétant une dépense de 956 500\$ et un emprunt de 956 500 \$ relatif à la construction du garage municipal.

Considérant le projet de construction d'un garage municipal;

Considérant l'estimé budgétaire est de 956 500 \$ selon la firme Un à Un Architecte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Laforce, appuyé par Luc Chappelaine, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

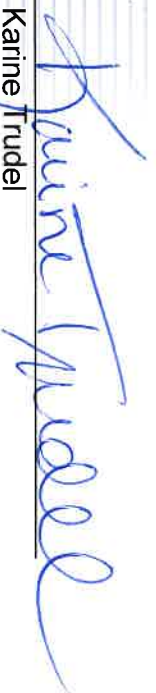
D'ADOPTER le règlement numéro 250-2022 décrétant une dépense de 956 500 \$ et un emprunt de 956 500 \$ relatif à la construction du garage municipal.

Le Maire demande le vote :

POUR : 5

CONTRE : 1 M. Jocelyn Chamberland

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.


Karine Frudel

Adjointe à la direction et secrétaire d'assemblée

Copie certifiée conforme, donnée à Saint-Guillemme, le 6 juillet 2022.

*** Le texte final de cette résolution sera adopté lors de la prochaine session régulière du conseil.*